

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/72

## Séance du 18 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
12 décembre 2023

Date d'affichage
12 décembre 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Le 18 décembre 2023 à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Monsieur Mathieu GRESSE, Monsieur Patrick GUY, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Bernard VEIRUN,

**Absents excusés :** Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Meriem LAMARTI, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Régine VIDAL

**Procurations :**  
Monsieur Olivier MAURAS a donné procuration à M. Bernard VEIRUN  
Madame Isabelle VALY a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT  
Monsieur Bernard CREISSEN a donné procuration à Mme Agnès LALANDE

**Secrétaire de séance :** Madame Christine THOMAS-LOPEZ

### FINANCES – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,  
**Considérant** que cet article prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »

**Considérant** qu'il convient d'ouvrir par anticipation des crédits en investissement afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité en attendant le vote du budget 2024,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

➤ **L'OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS** ci-après du budget général :

Chapitres	Crédits ouverts
Chapitre 20	8 789.00 €
Chapitre 204	25 509.25 €
Chapitre 21	103 300.00 €
Chapitre 23	3 663.00 €

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

RECU EN PREFECTURE

Le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com